

Réunion du 9 octobre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le neuf octobre à 18h, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Robert HAGET, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Patrice LAURENT, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mme Nadia GRAMMONTIN et MM. Francis LARROQUE, Michel LAURIO.

OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT : MAINTENANCE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES ET NETTOYAGE DES VITRES – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N° 3 POUR LE LOT 2 : MAINTENANCE DES ASCENCEURS ET MONTE CHARGES

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 25 septembre 2020 pour une remise des offres le 28 octobre 2020.

Les prestations sont réparties en 7 lots :

Lot(s)	Désignation
01	Vérification des installations électriques et gaz
02	Maintenance des ascenseurs et monte charges
03	Vérification des dispositifs d'ancrages (points d'ancrages, lignes de vies)
04	Prestations de nettoyage des vitres
05	Maintenance des installations de chauffage et de ventilation
06	Vérification et maintenance du matériel de lutte contre l'incendie
07	Maintenance corrective de l'étanchéité des toitures terrasses

Les marchés ont été attribués comme suit :

- Lot 1 : DEKRA pour un montant estimatif de **16 040,20 € HT**
- Lot 2 : IUMANA pour un montant estimatif de **27 720,00 € HT**
- Lot 3 : DEKRA pour un montant estimatif de **2 160,00 € HT**
- Lot 4 : GROUPE APR pour un montant estimatif de **105 074,48 € HT**
- Lot 5 : HERVE THERMIQUE pour un montant estimatif de **98 372,00 € HT**
- Lot 6 : CHRONOFEU pour un montant estimatif de **7 572,10 € HT**
- Lot 7 : ECOTOIT pour un montant estimatif de **20 706,50 € HT**

Le marché notifié le 15 décembre 2020 a été attribué à la société IUMANA Sarl (64210 BAYONNE) pour un montant estimatif de 27 720 € HT.

Le marché a fait l'objet de deux précédents avenants.

L'avenant n° 1 visait à la suppression de la maintenance des ascenseurs et monte charges sur la totalité du marché au Centre Yves Dréau, situé Avenue de Monein 64150 MOURENX, car la communauté de communes de Lacq-Orthez n'assure plus la gestion de ce site.

L'avenant n° 2 visait à indiquer le montant du taux horaire de la main d'œuvre ainsi que le coefficient de vente des pièces et matériaux acquittés par les fournisseurs concernés.

Le présent avenant n° 3 a pour objet le chiffrage des lignes téléphoniques analogiques des ascenseurs en GSM, tel que le précise le devis ci-joint :

Quantité	Désignation	P.U. H.T.	Total H.T.	TVA
	<u>Avenant au contrat de maintenance des 5 appareils CCLO pour consommation GSM au 01/01/2024</u>			
1,00	Consommation annuelle ligne GSM - HOTEL CCLO	120,00	120,00	20
1,00	Consommation annuelle ligne GSM - ANTENNE CCLO	120,00	120,00	20
1,00	Consommation annuelle ligne GSM - CCLO CRECHE DE LAGOR	120,00	120,00	20
1,00	Consommation annuelle ligne GSM - CCLO CENTRE TECHNIQUE	120,00	120,00	20
1,00	Consommation annuelle ligne GSM - CCLO CRECHE D'ORTHEZ	120,00	120,00	20
	* Dans le cas où ce devis est validé nous appliquerons une plus-value de 120,00 €HT/appareil sur le contrat de maintenance pour la consommation de la ligne			
		Total HT	600,00 €	
		Total TVA 20,00 %	120,00 €	
		Net à Payer	720,00 €	

Devis arrêté à sept cent vingt euros

Eu égard aux développements précédents, le bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant pour le lot 2,

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



Patrice LAURENT

